

GL events

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020

23^{ème} résolution



MAZA SIMOENS – FIFTY BEES

26, RUE RASPAIL - 69600 OULLINS

S.A.S. AU CAPITAL DE 15 000 € - 447 566 464 R.C.S. LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON

MAZARS

131, BOULEVARD STALINGRAD - 69100 VILLEURBANNE

S.A.S. AU CAPITAL DE 5 986 008 € - 351 497 649 R.C.S. LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON

GL events

Société anonyme au capital de 119 931 148 €
Siège social : 59 quai Rambaud 69002 LYON
RCS LYON - 351 571 757

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020
23^{ème} résolution



GL events

*Rapport des Commissaires
aux comptes sur la réduction
du capital*

*Assemblée Générale Mixte
du 19 juin 2020*

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'assemblée générale de la société GL events,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital calculé, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 29 mai 2020

Les Commissaires aux comptes,

Maza - Simoëns



Sébastien BELMONT
Associé

Mazars



Paul-Armel JUNNE
Associé



Thierry COLIN
Associé